

L'an deux mille vingt deux, le 4 octobre à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, le mardi 4 octobre 2022 à 14h30, en la salle de réunion de l'AGORA, à St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 12 septembre 2022

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Véronique HAMMERER, Mme Célia MONSEIGNE, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Jean-Michel RIGAL, Mr Louis CAVALEIRO

Etaient présents en visioconférence : Mr Stéphane LEBOT, Mr Jean PROU, Mr Rémi JUSTINIEN

Absents représentés : Mr JACKY BOTTON, pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Cyril PENAUD, pouvoir à Mme Françoise de ROFFIGNAC

Excusés : Mr Henri SABAROT, Mme Virginie JOUVE, Mme Véronique FERREIRA, Mr Olivier ESCOTS, Mr Vincent BARRAUD

Etaient également présents : Mme Nathalie BRICHE du département de la Gironde, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Membres en exercice : 16
Membres présents : 11
Suffrages exprimés : 12

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N° 2022-04-44

Adhésion à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites du Centre de Gestion de la Gironde par voie conventionnelle

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1. d'adhérer à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Article 2. de confier au service retraites du Centre de Gestion de la Gironde la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multi-compte) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite

Article 3. d'autoriser Mme la Présidente à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion.

Article 4. d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à St Aubin de Blaye, le 4 octobre 2022.

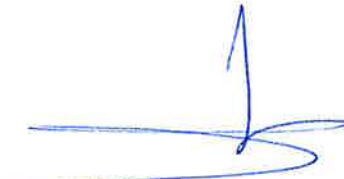
La Présidente

La secrétaire de séance

SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
12 rue St Siméon - 33390 BLAYE
05 57 42 28 76 - contact@smiddest.fr
Siret : 253 306 310 00058



Françoise de Roffignac



Célia MONSEIGNE

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.